



CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2025-2026

Sup Javouhey

Dates de rentrée

BTS 1^{re} année, DCG 1 : Mardi 2 septembre à 9h00 à l'auditorium

BTS 2^{ème} année et DCG 2 et 3 : Mardi 2 septembre à 13h30 à l'auditorium

Carte étudiante

La carte étudiante est remise fin septembre (numéro de Sécurité Sociale indispensable à donner à la rentrée, si ce n'était pas le cas lors de l'inscription).

Bourses d'études

Des bourses de stage peuvent être obtenues en cours d'année pour les étudiants qui accomplissent leur stage à l'étranger.

Tous renseignements concernant les bourses sont à demander auprès de Madame Françoise PRIGENT, au bureau de la scolarité.

Une information spécifique concernant les bourses Erasmus+ vous sera délivrée courant septembre.

Date des stages

Voir le document joint «date de stages» dans le dossier.

LIVRES

Les manuels scolaires sont à la charge des étudiants. Ces derniers en font directement l'acquisition auprès des librairies.

LA LISTE SERA DISPONIBLE SUR
JAVOUHEY-BREST.FR/LE-SUP/

Bulletins

Les bulletins semestriels sont adressés aux étudiants ou aux parents et aux tuteurs qui en font la demande.



Retards et absences

Les étudiants ne peuvent s'absenter que pour un motif exceptionnel. Si l'absence est prévue, elle doit être au préalable présentée à la Conseillère Principale d'Education. Si elle est imprévue, l'étudiant doit contacter l'établissement.

L'exactitude aux cours est de rigueur. Tout retard non justifié peut être sanctionné. En cas d'absence à un contrôle, l'étudiant se voit attribuer la note « zéro » suivant la même procédure qu'à l'examen.



Assurances

L'établissement a souscrit une assurance collective auprès de la Mutuelle Saint Christophe. De ce fait, l'étudiant bénéficie automatiquement 24h/24 d'une assurance « individuelle-accidents » s'il est victime d'un accident sans responsable identifié, ainsi que d'une assistance en cours de voyage scolaire.

Cette assurance n'est pas nominale. Elle ne couvre pas les dommages causés à autrui. Elle ne remplace pas l'assurance responsabilité civile obligatoire souscrite par le chef de famille ou l'étudiant lui-même en raison des sorties fréquentes en entreprise.

Règlement

Quelques points importants

- La présence aux cours est obligatoire et le directeur reste libre d'apprécier le motif donné pour absence, sauf certificat médical
- L'utilisation du matériel informatique pour des motifs non liés à des travaux scolaires est sanctionnée.
- Il est demandé de ne pas utiliser l'entrée principale de l'établissement réservée aux parents et visiteurs.

Fermeture de l'établissement

Fermeture du groupe scolaire : du vendredi 11 juillet au soir, au mardi 19 août au matin.

Les services administratifs sont fermés le jeudi 28 août, jour de pré-rentree.

Contribution scolaire

Tarif boursier	Tarif de base	Tarif volontaire
120€	124€	130.66€

Ce tarif couvre la contribution scolaire, les cotisations diverses et tous autres frais à l'exception de ceux occasionnés par un éventuel voyage scolaire.

PAIEMENT

Le paiement s'effectue prioritairement par prélèvement mensuel. Il peut également s'effectuer par chèque (selon le calendrier indiqué sur la facture de début d'année).

En cas d'abandon au cours de l'année scolaire, tout trimestre commencé est dû.

FRAIS SUPPLÉMENTAIRE

- Un voyage d'études en BTS GPME, SAM, CG et DCG, peut être organisé sur le temps de formation d'un coût qui peut varier de 30 à 40€/mois (en fonction du projet et des actions menées par les étudiants).
- En 2^{ème} année de BTS Communication un projet audiovisuel d'un montant de 180€ est facturé en plus sur les prélèvements. Un voyage d'études en 2^{ème} année est également facturé, montant estimé à 380€, susceptible d'être réduit par des actions commerciales menées par les étudiants.

TOEIC

Par ailleurs, l'établissement offre la possibilité de passer le TOEIC en 2^{ème} année BTS ou 3^{ème} année DCG. La préparation au passage du TOEIC est comprise dans la contribution scolaire mais le montant de l'inscription est à la charge du candidat pour le passage du certificat.